

Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Laetitia VIOLETTE

Troyes, le 24 juin 2022

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Thomas NACRIER, Chef du service affaires juridiques, contentieux et assemblées, agissant par délégation de Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole, certifie avoir procédé à l’affichage des délibérations prises lors du Conseil communautaire du 17 juin 2022, dans le tableau prévu à cet effet au siège de Troyes Champagne Métropole :

00A - Désignation d’un secrétaire de séance

00B - Approbation des procès-verbaux des 04 mars 2022 et 25 mars 2022

01 - Exercice 2021 – compte de gestion

02 - Exercice 2021 – compte administratif

03 - Personnel communautaire – mesures diverses

04 - Désignation de représentants de Troyes Champagne Métropole

Cet affichage est effectué pour une période de deux mois à compter du 24 juin 2022.

**Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service Affaires Juridiques, Contentieux et
Assemblées**

Thomas NACRIER